



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 3867

Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessaire organisation de la profession des infirmières. Les infirmières, regroupées en association, travaillent depuis des années à l'élaboration d'une structure nationale type ordre infirmier qui aurait pour objectifs de fédérer les infirmières d'une part, de définir la responsabilité professionnelle et individuelle d'autre part, et enfin de faire évoluer les pratiques infirmières, la formation et la profession. Un certain nombre de parlementaires ont exprimé leur soutien en faveur d'une telle initiative de la part des infirmières en déposant des propositions de loi relatives à la création d'un ordre infirmier, lors de la précédente législature. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les services de la ministre de l'emploi et de la solidarité suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Un consensus paraît cependant nécessaire au ministre de l'emploi et de la solidarité sur une telle question, qui divise aujourd'hui à l'évidence les professionnels exerçant à titre libéral et les professionnels salariés, notamment hospitaliers.

Données clés

Auteur : [Mme Bernadette Isaac-Sibille](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3867

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3146

Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3734